CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E86479** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 07/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2006

Raison sociale : AYAIDA

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/10/2024

Capital : 4 000

79 IMPASSE LA PROVENCALE
83500 LA SEYNE-SUR-MER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULON 2006B01465

Siret : 492 339 791 00047

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 9004478

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-140605

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-140605

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 04 94 92 37 19 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
AYAIDA MONCEF DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.la-generale-peinture.com

E-mail : ayaida@orange.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 465 376 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	10	19/09/2025
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)		19/09/2025
6121	Ravalement en peinture		19/09/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025